



MARCHE NOCTURNE EN FORÊT

*Les Terres d'Ici s'associent avec Sébastien de Fooz
pour vous proposer une expérience unique.*

**S'IMMERSER EN PLEINE NATURE, (RE)TROUVER
CONFIANCE EN SOI & VAINCRE SES PEURS**

MATINS (de 6h30 à 8h30)

MERCREDI 8 JANVIER, MERCREDI 22 JANVIER,
MERCREDI 5 FÉVRIER & JEUDI 6 FÉVRIER 2020

SOIRS (de 18h30 à 20h30)

VENDREDI 17 JANVIER, JEUDI 23 JANVIER
& JEUDI 27 FÉVRIER 2020

CHAUSSÉE DE BRUXELLES 117
1310 LA HULPE

WWW.LESTERRESDICI.FARM

FACEBOOK.COM/LESTERRESDICI / INSTAGRAM.COM/LESTERRESDICI

LE PRINCIPE

Le départ se fait lorsque la nuit bat son plein au coeur de la forêt. La marche est individuelle, sans torche et sans aucun autre apport externe.

Sébastien part le premier et balise l'itinéraire de petits lampions. Chacun à son tour démarre et commence son chemin. **Chaque participant vit son expérience seul, à son propre rythme et en silence.** La marche se termine par une mise en partage de l'expérience vécue autour **d'un petit déjeuner ou d'un apéro au restaurant des Terres d'Ici.**



SÉBASTIEN DE FOOZ EST AUTEUR, CONFÉRENCIER ET ENTREPRENEUR SOCIAL

Depuis 20 ans, il accompagne des groupes de personnes (entreprises, écoles, associations, collectifs) ou des individus dans la traversée de leurs résistances, pour les guider vers des changements vertueux.

Pour en savoir plus sur lui, rendez-vous sur www.sebastiendefooz.com

INFOS PRATIQUES

MATINS : Départ à 6h30 sur le parking du personnel des Terres d'Ici
Arrivée à 8h30 au restaurant des Terres d'ici pour le petit-déjeuner

DATES : MERCREDI 8 JANVIER, MERCREDI 22 JANVIER,
MERCREDI 5 FÉVRIER, JEUDI 6 FÉVRIER 2020

SOIRS : Départ à 18h30 sur le parking du personnel des Terres d'Ici
Arrivée à 20h30 au restaurant des Terres d'ici pour l'apéro

DATES : VENDREDI 17 JANVIER, JEUDI 23 JANVIER,
JEUDI 27 FÉVRIER 2020

Inscriptions par mail à workshops@sebastiendefooz.com

Tarif : 35€ (marche + petit déjeuner ou apéro Bio)

Virement à faire sur le compte **BE92 001507489023**

Communication : Nom + Prénom / Date de participation.

Maximum 12 personnes par marche. En cas de tempête la marche est annulée.
Pas de remboursement si le participant ne se présente pas au départ.
Les désistements après 48h avant le départ ne sont pas remboursés.